

223C1495
FR0000125338-FS0719

25 septembre 2023

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

CAPGEMINI
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 25 septembre 2023, la société de droit américain Massachusetts Financial Services Company¹ (111 Huntington Avenue, Boston MA 02199, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 19 septembre 2023, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CAPGEMINI et détenir 8 755 372 actions CAPGEMINI représentant autant de droits de vote, soit 5,04% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions CAPGEMINI sur le marché.

¹ Contrôlée par la société Sun Life Financial coté à la bourse de Toronto. La société Massachusetts Financial Services Company déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 173 582 113 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.